

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1445

18 juin 2013

SOMMAIRE

Advanced Financial Services S.A.	69326	GSC Properties S.A.	69349
Ancelux 4 S.à r.l.	69334	HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l.	69354
Bell Investments S.A.	69334	Insurance Market Research S.A.	69326
Berlage 4	69333	Investmon S.à r.l.	69355
BNP Paribas LDI Solution	69333	Invia S.A.	69354
BNP Paribas LDI Solution	69333	IRML	69354
Bonnier Treasury S.A.	69333	Keops S.A.	69355
BRE/Management 2 S.A.	69345	Kitchens (Luxembourg) S.A.	69356
Building Products European S.A.	69341	LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances	69355
Business Investor Market	69342	MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l.	69332
Byron Enterprises	69343	MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l.	69343
CHAUFFAGE SANITAIRE CENTER KIEFFER société à responsabilité limitée	69357	Project Spring S.A.	69357
CMB Global Lux	69343	Quest Management, Sicav	69356
Cobalt Immobilier S.A.	69316	Quilvest Luxembourg Services S.A.	69315
Connaught Luxembourg S.à r.l.	69342	Real I.S. Management SA	69357
C.P.I. Luxembourg S.A.	69342	Reis In S.à r.l.	69342
CVC Investments Vista S.C.A.	69357	Romain Allard s.à.r.l.	69315
Daachverband vun den lëtzebuenger Ju- gendklibb a.s.b.l.	69330	RTL Group S.A.	69314
Dasbourg-Pont SA	69345	Schoenwald S.à r.l.	69316
Erste Europäische Pfandbrief- und Kom- munalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxembourg	69332	Schroder Investment Management (Lu- xembourg) S.A.	69314
Financière Stoppato	69343	S.C.I. Francimmo	69330
Fore S.A.	69348	S.I. GROUP Luxembourg S.A.	69314
Forestalux SA	69348	Sikari S.A.	69315
Forum Europa	69344	Smile Invest S.A.	69316
Gicasoc S.A.	69348	Special Projects Luxembourg II S.à r.l. ...	69314
Global Technologies and Investments S.A.	69348	Spinelle Investments S.à r.l.	69349
Goldman Sachs Funds II	69348	Stelarlux Industrie S.à r.l.	69315
		Superlift MPP Trust S.à r.l.	69315
		UFG Fund	69329

Special Projects Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 97.247.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013050887/12.

(130061869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

RTL Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 10.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050868/9.

(130062271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

S.I. GROUP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 18.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050869/10.

(130062035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 37.799.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 16 avril 2013 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la ré-élection comme Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014 de:

- Monsieur Markus Ruetimann (demeurant au Royaume Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA, Londres)
- Monsieur Finbarr Browne (demeurant à Luxembourg, 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg)
- Monsieur Paul Duncombe (demeurant au Royaume-Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA, Londres)
- Monsieur Noel Fessey (demeurant à Luxembourg, 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg)
- Monsieur Gary Janaway (demeurant à Luxembourg, 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg)
- Monsieur Marco Zwick (demeurant à Luxembourg, 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg)
- Monsieur John Troiano (demeurant au Royaume-Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA, Londres)

2. L'Assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., dont le siège social se situe 400 Route d'Esch L-1014 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A. agissant comme société de gestion pour SIM Lux.

Référence de publication: 2013052998/23.

(130065037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Superlift MPP Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 145.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050896/10.

(130061994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Stelarlux Industrie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 158.446.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013050889/12.

(130061657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Quilvest Luxembourg Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050850/9.

(130062156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Sikari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 130.720.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 enregistrés et déposés à Luxembourg le 06 octobre 2010, référence L100151074.05 doivent être considérés comme nuls et sont dès lors rectifiés par les présents comptes annuels annexés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050914/12.

(130062464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Romain Allard s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9559 Wiltz, Z.I. Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 100.869.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2013050856/11.

(130062258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Schoenwald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013050875/12.

(130062014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Smile Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.138.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013050882/12.

(130061656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Cobalt Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 176.768.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen,

On the twelfth day of April,

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary public residing in L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

1.- "ACTE CO. Limited", a company incorporated under the Laws of the British Virgin Islands, with registered offices in Tortola (British Virgin Islands), Road Town,

represented here by Mr Patrick HALLER, private employee, residing professionally in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,

by virtue of a general proxy given on 8 February 2006,

2.- "BIND CO. Limited", a company incorporated under the Laws of the British Virgin Islands, with registered offices in Tortola (British Virgin Islands), Road Town,

represented here by Mr Patrick HALLER, previously named,

by virtue of a general proxy given on 8 February 2006.

These proxies, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Chapter I. - Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (hereafter the "Law") and by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one single Shareholder subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of "Cobalt Immobilier S.A."

Art. 2. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg-City by means of a resolution of the sole Director or in case of plurality of directors, the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole Director or in case of plurality of directors, the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole Director or, in case of plurality of Directors, by the Board of Directors or by one of the bodies or persons entrusted by the sole Director or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The Corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The Corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. Duration. The corporation is formed for an undetermined duration.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the General Meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The Company has a share capital of thirty one thousand euro (EUR 31,000.00), divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100,00) each, entirely paid in.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propritaire) or between a pledgor and a pledgee.

Chapter III. - Shareholder(s)

Art. 7. Powers of the general Meetings. The sole Shareholder exercises the powers granted by Law to the General Meeting of Shareholders. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the Shareholders.

Except as otherwise required by Law or by the present Articles, all resolutions will be taken by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by Shareholders representing at least half of the capital.

The General Meeting shall have the fullest powers to order, carry out, authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Art. 8. General meeting of the shareholder(s). The General Meeting of Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders, shall meet upon call by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors or by any person delegated to this effect by the Board of Directors. Shareholder(s) representing ten per cent of the subscribed share capital may, in compliance with the Law, request the sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors to call a General Meeting of Shareholder(s).

The Annual General Meeting shall be held in accordance with the Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the second Friday of the month of June at 14 p.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholder(s) may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Should all or any part of shares be registered shares, the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder or, as otherwise instructed, by such shareholder.

If the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, all Shareholders, is/are present or represented and consider himself/themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

In case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholder(s) shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by Law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholder(s). A Shareholder may act at any meeting of shareholder(s) by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Any Shareholder may participate at all General Meetings of Shareholder(s) by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Unless otherwise provided by Law, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholder(s) present or represented.

Chapter IV. - Management, Statutory Auditor

Art. 9. Director(s). The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the director(s). In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Powers of the director(s). The sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the General Meeting of Shareholders, fall within the competence of the sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the sole Director, or in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 12. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the sole Director or, in case of plurality of shareholders, by the joint signatures of any two directors of the Company or by the signature (s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors.

In case of plurality of directors, the General Meeting may decide to create two categories of directors (category A and category B); in this case, the Company will be bound by the joint signatures of any A Director together with any B Director.

Art. 13. Conflict of interest. In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting (but shall be counted in the quorum). At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. Supervision of the company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'entreprises will be designated by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting which fixes the duration of their office, which may not exceed six years.

Chapter V. - Financial year, Adoption of accounts, Distribution of profits

Art. 15. Financial year. The Company's accounting year starts on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

Art. 16. Adoption of accounts. The annual General Meeting shall be presented with reports by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors and Statutory Auditors and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the Annual General Meeting may by separate vote discharge the director or, in case of plurality of directors, the directors and Statutory Auditors from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out for or in connection with any acts or omissions by or on the part of the director or, in case of plurality of directors, by or on the part of the directors and Statutory Auditors made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 17. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter VI. - Dissolution and Liquidation

Art. 18. Dissolution of the company. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the shareholders, in proportion to their shareholding in the Company.

Chapter VII. - General

Art. 19. Amendments to the articles of incorporation. The present Articles may be amended from time to time by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a general meeting of shareholders, under the quorum and majority requirements provided for by Law.

Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

2) The first annual general meeting of the sole shareholder shall be held in 2014.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- "ACTE CO. Limited", previously named, one hundred fifty five shares	155
2.- "BIND CO. Limited", previously named, one hundred fifty five shares	155
Total: three hundred ten shares	310

All the shares have been entirely paid in, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.00).

General Meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholder. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed to the Board of Directors:

- Ms Christine PICCO, private employee, residing professionally in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,
- Mr Martin A. RUTLEDGE, chartered accountant, residing professionally in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,
- Mr Patrick HALLER, private employee, residing professionally in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

3. Is appointed statutory auditor:

"International Corporate Services (Luxembourg) S.a r.l., with registered offices in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, registered at the Trade and Companies' Register in and at Luxembourg, under section B and number 107,093.

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year of 2018.

5. The registered office of the Company is set in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing persons, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize,

Le douze avril,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "ACTE CO. Limited", société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town,

ici représentée par Monsieur Patrick HALLER, employé privé, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,

en vertu d'une procuration générale sous seing privé, datée du 8 février 2006,

2.- "BIND CO. Limited", société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town,

ici représentée par Monsieur Patrick HALLER, prénommé,

en vertu d'une procuration générale sous seing privé, datée du 8 février 2006.

Les procurations prémentionnées, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, (ci-après la «Loi») et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un Actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs Actionnaires, par suite notamment de cession ou transmission d'actions ou de création d'actions nouvelles.

La Société existe sous la dénomination de «Cobalt Immobilier S.A.».

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg-Ville par une décision de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Étranger.

Au cas où l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou

par toute société ou personne à qui l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'Actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) par action, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'Actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'Actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Chapitre III. - Actionnaire(s)

Art. 7. Pouvoirs des assemblées générales. L'Actionnaire unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires. En cas de pluralité d'Actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les Actionnaires.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'Actionnaires, par les Actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 8. Assemblées générales d'/des actionnaire(s). L'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'Actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration. L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de Loi, requérir l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration de convoquer l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'Actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à quatorze heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'Actionnaires, les Actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des Actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

Chaque fois que l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'Actionnaires, tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

En cas de pluralité d'Actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être Actionnaire.

Tout Actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'Assemblée Générale de l'/des Actionnaire(s) sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Chapitre IV. - Management, Commissaire aux comptes

Art. 9. Administrateur(s). La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul Actionnaire ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'Actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être Actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'Actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence; auquel cas, l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a ou, à défaut, par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes

participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du/des administrateur(s). L'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'Actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, Actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre (s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B); dans ce cas, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un Actionnaire ou d'une société affiliée d'un Actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. L'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires, désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'Actionnaires, par l'assemblée générale qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Chapitre V. - Année sociale, Adoption des états financiers, Affectation

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Adoption des états financiers. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner à l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, aux administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fautive ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'Actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires, dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Liquidation de la société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'Actionnaires, aux Actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre VII. - Dispositions Générales

Art. 19. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés périodiquement par l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'Actionnaires, par une assemblée générale des Actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité des Actionnaires, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- "ACTE CO. Limited", prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- "BIND CO. Limited" prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les Actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunies en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du Conseil d'Administration:
 - Madame Christine PICCO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch
 - Monsieur Martin A. RUTLEDGE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,
 - Monsieur Patrick HALLER, employé privé, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
3. Est nommée commissaire:
 - «International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.», ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 107.093.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société en 2018.

5. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Haller, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 avril 2013. Relation: LAC / 2013 / 17807. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052501/538.

(130064470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

IMR S.A., Insurance Market Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 32/2, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 124.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050657/10.

(130062316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Advanced Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.450.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of March.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "Advanced Financial Services S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B number 155.450, incorporated by a deed received by the undersigned notary, on August 18, 2010, published in the Mémorial C number 2277 of October 25, 2010.

The meeting is opened by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), being in the chair, who appoints as secretary Mrs. Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mrs. Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Amendment of article six, paragraph one of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. Paragraph 1.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, of the category A and/or of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office."

2) Amendment of article nine of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 9.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special

decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association."

3) Increase of the number of directors from 3 (three) to 4 (four).

4) Appointment of Mr. Xavier SOULARD, company director, born in Chateauroux (France), on August 14, 1980, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director of the category B until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2016.

5) Confirmation of the following persons in their mandate of director and allocation of the category A to the latter:

- Mr. Marco BERTAZZONI, company director, born in Carpi (Italy), on November 29, 1971, residing at CH-6900 Lugano (Switzerland), 4, Via Monte Boelia, chairman of the board of directors.

- Mr. Henry Grady SUMMERALL JR, company director, born in Texas (United States of America), on September 12, 1947, residing at 75009 Celina, Texas (United States of America), 1321, Missouri Street.

- Mr. Kenneth Warren KNOX, company director, born in Kansas (United States of America), on August 22, 1956, residing at 75089 Rowlett, Texas (United States of America), 9206, Royal Burgess Dr.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The first paragraph of article six is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. Paragraph 1.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, of the category A and/or of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office."

Second resolution

The article nine of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 9.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association."

Third resolution

The number of directors is increased from 3 (three) to 4 (four).

Fourth resolution

Mr. Xavier SOULARD, company director, born in Chateauroux (France), on August 14, 1980, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as director of the category B until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2016.

Fifth resolution

The following persons are confirmed in their mandate of director and the category A is allocated to the latter:

- Mr. Marco BERTAZZONI, company director, born in Carpi (Italy), on November 29, 1971, residing at CH-6900 Lugano (Switzerland), 4, Via Monte Boelia, chairman of the board of directors.

- Mr. Henry Grady SUMMERALL JR, company director, born in Texas (United States of America), on September 12, 1947, residing at 75009 Celina, Texas (United States of America), 1321, Missouri Street.

- Mr. Kenneth Warren KNOX, company director, born in Kansas (United States of America), on August 22, 1956, residing at 75089 Rowlett, Texas (United States of America), 9206, Royal Burgess Dr.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Advanced Financial Services S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B numéro 155.450, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 août 2010, publié au Mémorial C numéro 2277 du 25 octobre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), qui désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article six, alinéa 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Alinéa 1.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A et/ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs."

2) Modification de l'article neuf des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9.** La société sera engagée en toute circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

3) Augmentation du nombre d'administrateur de 3 (trois) à 4 (quatre).

4) Nomination de Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

5) Confirmation des personnes suivantes dans leur mandat d'administrateur et attribution de la catégorie A à ces derniers:

- Monsieur Marco BERTAZZONI, administrateur de sociétés, né à Carpi (Italie), le 29 novembre 1971, demeurant à CH-6900 Lugano (Suisse), 4, Via Monte Boelia, président du conseil d'administration.

- Monsieur Henry Grady SUMMERALL JR, administrateur de sociétés, né au Texas (Etats-Unis d'Amérique), le 12 septembre 1947, demeurant à 75009 Celina, Texas (Etats-Unis d'Amérique), 1321, Missouri Street.

- Monsieur Kenneth Warren KNOX, administrateur de sociétés, né au Kansas (Etats-Unis d'Amérique), le 22 août 1956, demeurant à 75089 Rowlett, Texas (Etats-Unis d'Amérique), 9206, Royal Burgess Dr.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article six, alinéa 1 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Alinéa 1.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A et/ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs."

Deuxième résolution

L'article neuf des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9.** La société sera engagée en toute circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

Troisième résolution

Le nombre des administrateurs est augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

Quatrième résolution

M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Cinquième résolution

Les personnes suivantes sont confirmées dans leur mandat d'administration et la catégorie A est attribuée à ces derniers:

- M. Marco BERTAZZONI, administrateur de sociétés, né à Carpi (Italie), le 29 novembre 1971, demeurant à CH-6900 Lugano (Suisse), 4, Via Monte Beolia, président du conseil d'administration.
- M. Henry Grady SUMMERALL JR, administrateur de sociétés, né au Texas (Etats-Unis d'Amérique), le 12 septembre 1947, demeurant à 75009 Celina, Texas (Etats-Unis d'Amérique), 1321, Missouri Street.
- M. Kenneth Warren KNOX, administrateur de sociétés, né au Kansas (Etats-Unis d'Amérique), le 22 août 1956, demeurant à 75089 Rowlett, Texas (Etats-Unis d'Amérique), 9206, Royal Burgess Dr.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mars 2013. Relation: EAC/2013/4193. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013053149/184.

(130065825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

UFG Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 145.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054394/10.

(130066052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

S.C.I. Francimmo, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 70, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg E 1.530.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2013054459/12.

(130066297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Daachverband vun den lëtzebuenger Jugendklibb a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7520 Mersch, 3-7, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg F 3.031.

MODIFICATION DES STATUTS:

modification statuaire portant sur les articles 1 à 12 des statuts du Daachverband vun den Lëtzebuenger Jugendklibb a.s.b.l. Les anciens articles 1 à 12 sont remplacés par les nouveaux articles 1 à 12 annexées à la présente.

Losch Maurice / Simon Charel / Olinger Kevin

Président / Secrétaire/ Trésorier

Art. 1^{er} . Dénomination, Objet, Siège, Durée. L'association est dénommée, Daachverband vun den lëtzebuenger Jugendklibb a.s.b.l."

L'association a pour objet:

- de constituer l'organe représentatif des associations de jeunes, ayant pour objectif de réunir au niveau local les jeunes pour organiser des activités de loisir communes, étant acceptées comme tel par leur Administration Communale respective et n'étant pas encore membre d'une association nationale représentative des jeunes
- de représenter les associations membres au niveau international et national
- de coordonner des actions communes des associations membres

L'association a son siège à dans le commune de Mersch au Luxembourg.

La durée de l'association est illimitée. L'exercice social commence 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

L'association est valablement engagée par la signature du président et du secrétaire ou par la signature président et du trésorier.

Art. 2. Membres. Pourra être membre de «Daachverband vun den lëtzebuenger Jugendklibb a.s.b.l." toute association de jeunesse qui remplit les conditions suivantes:

- avoir pour objectif de réunir au niveau local les jeunes pour organiser en commun des activités de loisir, et être accepté comme tel par leur Administration Communale respective
- reposer sur le bénévolat et n'ayant pas de but lucratif
- avoir un caractère local
- être absolument neutre de manière politique, idéologique et spirituelle

Art. 3. Procédure d'Admission et de Démission. L'admission d'une association peut être accordée sur demande par lettre au président ou au secrétaire du „Daachverband vun den lëtzebuenger Jugendklibb a.s.b.l.". Cette admission pourra alors être accordée provisoirement par le comité et devra être confirmée par l'assemblée générale suivante.

Le comité devra vérifier si les conditions d'admission comme membre effectif sont pleinement garanties.

Toute association membre est libre de se retirer à tout moment du „Daachverband vun den lëtzebuenger Jugendklibb a.s.b.l." sans pour autant pouvoir réclamer le remboursement de sa cotisation ou de toute part des actifs du „Daachverband vun den lëtzebuenger Jugendklibb a.s.b.l.". La démission devra être notifiée sous pli recommandé au président du „Daachverband vun den lëtzebuenger Jugendklibb a.s.b.l.".

Art. 4. Exclusion. Toute association membre peut être exclue du «Daachverband vun den lëtzebuenger Jugendklibb a.s.b.l.» sur décision de l'assemblée générale à la majorité de 2/3 des membres présents, si un des trois points suivants est en cause. Une exclusion provisoire peut être prononcée pour les mêmes raisons par le comité à la majorité de 2/3 des membres présents et devra être confirmée par l'assemblée générale suivante.

- si elle compromet les intérêts du «Daachverband vun den lëtzebuenger Jugendklibb a.s.b.l.»
- si la cotisation annuelle n'est pas payée
- si elle ne remplit plus les conditions énoncées à l'article 2 du présent règlement

Art. 5. Les Organes de Décision. Les organes du „Daachverband vun den lëtzebuenger Jugendklibb a.s.b.l.» sont:

- l'assemblée générale ordinaire
- l'assemblée générale extraordinaire
- le conseil d'administration, dit «le comité»

Art. 6. L'Assemblée Générale Ordinaire. L'assemblée générale est souveraine.

L'assemblée générale se réunit tous les ans afin la fin du mois de mars. Elle est convoquée par écrit avec indication de l'ordre du jour par le comité au moins 2 semaines avant la date de l'assemblée générale.

L'ordre du jour est arrêté par le comité. Il comprendra obligatoirement:

- l'appel des membres présents et la vérification des mandats
- la constitution d'un bureau de vote
- l'adoption de l'ordre du jour
- la présentation des rapports des membres du comité
- le rapport des réviseurs de caisse
- la décharge à donner aux membres du comité
- la fixation de la cotisation
- le vote du budget
- l'élection d'un nouveau comité
- l'élection du nouveau président
- l'élection de 3 nouveaux réviseurs de caisse
- la présentation et le vote des résolutions
- divers

Toute demande relative à un complément de l'ordre du jour ainsi que les candidatures pour le comité ou pour le poste de président devront être déposées par écrit au moins 15 jours avant l'assemblée au président sortant.

Toutefois une modification de l'ordre du jour peut être apportée par le comité avant l'adoption de l'ordre du jour par l'assemblée générale.

Tout projet de résolution devra être déposé par écrit au moins 3 semaines avant l'assemblée générale à toutes les associations membres.

Il sera statué par l'assemblée générale à la majorité simple des voix.

Art. 7. Le Vote à l'Assemblée Générale. Chaque association a droit à 2 voix pour autant qu'elle ait payé sa cotisation avant le 31 décembre de l'année qui précède l'assemblée générale. Chaque association membre désigne ainsi 2 délégués différents de son comité, qui le représentent lors de l'assemblée générale. Chaque délégué n'a qu'une voix et une seule.

Aucun quorum n'est requis. La représentation d'une association membre par une autre ou par un tiers est interdite.

Art. 8. L'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle devra être réunie par le comité dans les 2 mois lorsqu'au moins un quart des associations membres fera la demande écrite avec proposition de l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire se réunira pour émettre son avis sur une ou plusieurs questions précises, ou pour ratifier les décisions du comité engageant le „Daachverband vun den lëtzebuenger Jugendklibb a.s.b.l.».

Les procédures de vote sont identiques à celles de l'assemblée générale sauf que les décisions doivent être prises à la majorité des deux tiers des voix présentes.

Art. 9. Le Comité. Le comité représente le „Daachverband vun den lëtzebuenger Jugendklibb a.s.b.l.» auprès des autorités et auprès des autres organisations et est chargé de la direction du „Daachverband vun den lëtzebuenger Jugendklibb a.s.b.l.", de la préparation des assemblées ainsi que de la gestion quotidienne du „Daachverband vun den lëtzebuenger Jugendklibb a.s.b.l.».

Le comité se compose de 11 membres, dont 1 président, 1 vice-président, 1 trésorier (dit aussi caissier), et 1 secrétaire. Le comité peut définir d'autres charges.

Le président étant élu directement par l'assemblée générale, les autres charges sont distribuées au sein du comité par la simple majorité des voix.

Les membres du comité doivent avoir entre 16 et 35 ans.

Le président ainsi que le caissier doivent être majeur. Le comité ne peut pas comprendre plus que 2 membres d'un même comité d'une association membre. Le principe le comité ne peut pas non plus comprendre plus que 2 frères et soeurs, sauf accord exceptionnel à majorité des deux tiers de l'assemblée générale. En cas d'élection de plus de deux membres d'une même association membre ou de frères et soeurs, sont membres du comité les deux élus ayant le plus grand nombre de voix.

Les membres du comité ne peuvent pas se faire représenter lors de réunion du comité.

Pour être candidat au comité, l'on doit en outre remplir une des conditions suivantes:

- être membre et être proposé par le comité d'une des associations membres
- être membre sortant du comité du „Daachverband vun den lëtzebuenger Jugendklibb a.s.b.l."

L'assemblée générale élit annuellement les 11 membres du comité parmi les candidats se présentant par écrit jusqu'au plus tard 5 jours avant l'assemblée générale auprès du président ou du secrétaire. Si un des candidats élus démissionne du comité, alors le candidat détenant le plus de voix et ne faisant pas encore partie du comité sera coopté par le comité. Si tous les candidats font partie du comité, alors le comité peut coopter avec la majorité de 2/3 des voix toute autre personne remplissant les conditions pour être élue.

Les réunions du comité sont convoquées par le président ou par au moins 5 membres du comité.

Le comité peut valablement délibérer si au moins 3 et une majorité de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix émises. En cas d'égalité de vote, celle du président est prépondérante.

La présence des membres du comité aux réunions du comité est obligatoire. Plus que 3 absences non-excuses peuvent entraîner l'exclusion du comité.

Art. 10. Les Finances. Le „Daachverband vun den lëtzebuenger Jugendklibb a.s.b.l." dispose d'un trésor qui sera alimenté entre autres par les cotisations des associations membres, de dons, de subsides, de recettes d'activités et des montants encaissés de sponsors officiels ou d'annonceurs dans des publications.

La cotisation qui est la même pour toutes les associations membres sera fixée par l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Art. 11. Modification des statuts. Toute proposition de modification des statuts devra être soumise par écrit au comité qui devra la soumettre à la prochaine assemblée générale. Le comité veillera que les associations membres reçoivent la proposition au moins 15 jours avant l'assemblée générale.

Toute modification devra être admise des 2/3 des voix présentes.

Art. 12. Dissolution du „Daachverband vun den lëtzebuenger Jugendklibb a.s.b.l." La dissolution du „Daachverband vun den lëtzebuenger Jugendklibb a.s.b.l." doit être décidée par l'assemblée générale extraordinaire à la majorité de 2/3 des voix présentes. L'assemblée générale extraordinaire détermine alors l'affectation des avoirs du „Daachverband vun den lëtzebuenger Jugendklibb a.s.b.l."

Les présents statuts sont entrés en vigueur le 21.09.1996 par le vote de l'assemblée générale de ce jour et ont été adoptés sous version corrigée à l'assemblée générale ordinaire le 29.3.2012 à Bettendorf.

Référence de publication: 2013053755/127.

(130065500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 68.470.

Le Bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg S.A.

Gerard-Jan Bais / Björn A. Senger

Managing Director / Director

Référence de publication: 2013050564/13.

(130061960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l.
Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2013054206/12.

(130065884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Berlage 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 111.879.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 avril 2013

L'Associé unique a décidé d'accepter la démission de Mr. Sibrand van Roijen et de Mr. Claude Zimmer en tant que gérants de la société et de nommer Mr. Nicolaas Martinus Wagenaar, résidant au Bierweg 26, 1261 BL, Blaricum, Pays-Bas en tant que gérant de la société avec effet immédiat.

La société se trouve valablement engagée par la signature individuelle du gérant. En cas de plusieurs gérants la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013054549/17.

(130066885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

BNP Paribas LDI Solution, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 108.079.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS LDI SOLUTION

Référence de publication: 2013054554/12.

(130067488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Bonnier Treasury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.605.

—
EXTRAIT

En date du 24 avril 2013, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- Monsieur Rolf Berglund, avec adresse au 27, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, est requalifié en tant qu'Administrateur A.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013054536/13.

(130067518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

BNP Paribas LDI Solution, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 108.079.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 avril 2013

En date du 23 avril 2013, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Anthony FINAN, Jan-Lodewijk ROEBROEK, Hans STEYAERT; Marnix ARICKX et William de VIJLDER.

Elle renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises de Ernst & Young S.A.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme
POUR BNP PARIBAS LDI SOLUTION

Référence de publication: 2013054553/17.

(130067254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Bell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.018.

Le Bilan au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2013054547/14.

(130066802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Ancelux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.224.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of April;

Before Us M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depositary of the present deed;

THERE APPEARED:

Anvilire Limited, a limited liability company established under the laws of Ireland, registered under number 521068 and having its registered office at 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland (the "Sole Shareholder"),

in its capacity as Sole Shareholder of Ancelux 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174224 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of the said notary Carlo WERSANDT, dated 14 December 2012, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 March 2013, number 537, page 25730 (the "Articles").

The Sole Shareholder is represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of one proxy given under private seal, which, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and represented as stated here above, hereby passes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the nominal value of the shares of the Company from one US Dollar (USD 1.-) to one US Dollar cent (USD 0.01) so that the existing eighteen thousand (18,000) shares are converted into one million eight hundred thousand (1,800,000) shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the shares of the Company into different classes of shares, i.e. ordinary shares and classes of preferred shares (classes A1 to A8 shares), and subsequent reallocation of the existing shares into:

- one million seven hundred thousand (1,700,000) ordinary shares
- twelve thousand five hundred (12,500) class A1 shares,

- twelve thousand five hundred (12,500) class A2 shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class A3 shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class A4 shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class A5 shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class A6 shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class A7 shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class A8 shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty million US Dollars (USD 20,000,000.-) so as to raise it from its present amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) to twenty million eighteen thousand US Dollars (USD 20,018,000.-) by the issue of:

- two hundred fifty million (250,000,000) new class A1 shares,
- two hundred fifty million (250,000,000) new class A2 shares,
- two hundred fifty million (250,000,000) new class A3 shares,
- two hundred fifty million (250,000,000) new class A4 shares,
- two hundred fifty million (250,000,000) new class A5 shares,
- two hundred fifty million (250,000,000) new class A6 shares,
- two hundred fifty million (250,000,000) new class A7 shares,
- two hundred fifty million (250,000,000) new class A8 shares,

with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of contribution in kind, together with a share premium in a total amount of one hundred eighty million US Dollars (USD 180,000,000.-).

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares by a contribution in kind, consisting of 76,269.64 shares held by the Sole Shareholder in Ancestry US Holdings Inc., a Delaware corporation, representing a contribution of an aggregate amount of USD 200,000,000.- (the "Contribution in Kind").

The total amount of the Contribution in Kind amounting to USD 200,000,000.- is allocated as follows: USD 20,000,000.- to the share capital of the Company and USD 180,000,000.- to the share premium account of the Company.

The aggregate value of the Contribution in Kind has been calculated and evaluated at USD 200,000,000.- on the basis of a valuation report from the board of managers of the Company dated April 3, 2013, certifying the valuation of the Contribution in Kind as of April 3, 2013 (the "Valuation Report"). A copy of the Valuation Report has been provided to the notary.

Fourth resolution

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at twenty million eighteen thousand US Dollars (USD 20,018,000.-) divided into:

- one million seven hundred thousand (1,700,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
- two hundred fifty million twelve thousand five hundred (250,012,500) class A1 shares,
- two hundred fifty million twelve thousand five hundred (250,012,500) class A2 shares,
- two hundred fifty million twelve thousand five hundred (250,012,500) class A3 shares,
- two hundred fifty million twelve thousand five hundred (250,012,500) class A4 shares,
- two hundred fifty million twelve thousand five hundred (250,012,500) class A5 shares,
- two hundred fifty million twelve thousand five hundred (250,012,500) class A6 shares,
- two hundred fifty million twelve thousand five hundred (250,012,500) class A7 shares,
- two hundred fifty million twelve thousand five hundred (250,012,500) class A8 shares,

all class A1 to class A8 shares are referred as the "A Shares", together with the Ordinary Shares, the "Shares", having a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each and fully paid up.

The subscription to, holding or transfer of Ordinary Shares cannot be done without subscribing for, holding or transferring at the same time A Shares (i.e. stapling of the Ordinary and the A Shares), except redemption and cancellation of A Shares.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to insert new articles 8 and 9 in the Articles of the Company and to subsequently renumber the current articles 8 to 20 into articles 10 to 22 of the Articles.

The new articles 8 and 9 shall be read as follows:

" **Art. 8.** The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of A Shares through the repurchase and cancellation of all the A Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 8. In the case of repurchases and cancellations of classes of A Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A8).

8.1 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of A Shares, such class of A Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of A Shares of the repurchased and cancelled class of A Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each A Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

8.2 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of A Shares in issue in the class of A Shares to be repurchased and cancelled.

8.3 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of A Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of A Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the A Shares of the relevant class of A Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means in relation to the relevant class of A Shares the total amount of net profits attributable to that class of A Shares (subject to the provisions of Article 21 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 21 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles or in the reasonable opinion of the board of managers set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of A Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of A Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles)

P = freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L = losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the Manager.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per A Share within the relevant class to be paid to the Shareholders;

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares;

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the class of A Shares so redeemed.

Art. 9. Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Share shall be allocated to a premium reserve(s), not reserved to specific class of shares or to the holder of the Shares in relation to which it has been paid. Such premium reserve(s) shall be freely distributable by the Company."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 20 (previous article 18) of the Articles of the Company, which shall now be read as follows:

" **Art. 20.** Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 21 in the Articles of the Company to subsequently renumber the articles 21 and 22 (previous articles 19 and 20) into articles 22 and 23:

" **Art. 21.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this article 21.

The holders of the A Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class A6 Shares held by them, then,
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class A 7 Shares held by them, then,
- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should any class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of shares to be redeemed in the reverse numerical order (e.g. initially class A8 Shares).

If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto and in accordance with the applicable provisions of such law.

Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers is authorized to declare and pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in the preceding provisions of this Article 21 before the end of the financial year and in accordance with the applicable legal provisions."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quatrième jour d'avril;

Pardevant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

A COMPARU:

Anvilire Limited, une société à responsabilité limitée de droit irlandais, enregistrée sous le numéro 521068 et ayant son siège social au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande (l' "Associé Unique"),

en tant qu'Associé Unique de Ancelux 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174224 (la "Société") et constituée suivant acte reçu par ledit notaire Carlo WERSANDT, en date du 14 décembre 2012, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 mars 2013, numéro 537, page 25730 (les "Statuts").

L'Associé Unique est représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration qui a été signée et varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné et qui restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux mêmes formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique agissant en tant qu'associé unique de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée le cas échéant:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir la valeur nominale des actions de la Société d'un Dollar US (1,- USD) à un centime de Dollar US (0,01 USD) afin que les dix-huit mille (18.000) parts sociales existantes soient converties en un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les parts sociales de la Société en différentes classes de part sociales, c'est à dire en parts sociales ordinaires et classes de parts sociales privilégiées (classes de parts sociales A1 à A8) et réallocation subséquente des parts sociales existantes comme suit:

- un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales ordinaires;
- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A1;
- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A2;
- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A3;
- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A4;
- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A5;
- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A6;
- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A7;
- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A8.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt millions de Dollars US (20.000.000,- USD) afin de porter son montant actuel de dix-huit mille Dollars US (18.000,- USD) à vingt millions dix-huit mille Dollars US (20.018.000,- USD) par l'émission de:

- deux cent cinquante millions (250.000.000) nouvelles parts sociales de classe A1,
- deux cent cinquante millions (250.000.000) nouvelles parts sociales de classe A2,
- deux cent cinquante millions (250.000.000) nouvelles parts sociales de classe A3,
- deux cent cinquante millions (250.000.000) nouvelles parts sociales de classe A4,
- deux cent cinquante millions (250.000.000) nouvelles parts sociales de classe A5,
- deux cent cinquante millions (250.000.000) nouvelles parts sociales de classe A6,
- deux cent cinquante millions (250.000.000) nouvelles parts sociales de classe A7,
- deux cent cinquante millions (250.000.000) nouvelles parts sociales de classe A8,

d'une valeur nominale d'un centime de Dollar US (0,01 USD) chacune ayant les droits et obligations définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales étant libérée au moyen d'un apport en nature, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt millions de Dollars US (180.000.000,- USD).

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature, consistant en 76.269,64 parts sociales détenues par l'Associé Unique dans Ancestry US Holdings Inc., une société de l'Etat du Delaware, représentant un apport d'un montant total de 200.000.000,- Dollars US ("Apport en Nature").

Le montant total de l'Apport en Nature s'élevant à 200.000.000,- Dollars US est alloué comme suit: 20.000.000,- Dollars US au capital social de la Société et 180.000.000,- Dollars US au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur totale de l'Apport en Nature a été calculée et évaluée à 200.000.000,-Dollars US sur la base d'un rapport d'évaluation du conseil de gérance de la Société daté du 3 avril 2013, attestant l'évaluation de l'Apport en Nature à la date du 3 avril 2013 (le "Rapport d'Evaluation"). Une copie du Rapport d'Evaluation a été remise au notaire.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à vingt millions dix-huit mille Dollars US (20.018.000,- USD) représenté par:

- un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires");
- deux cent cinquante millions douze mille cinq cent (250.012.500) parts sociales de classe A1;
- deux cent cinquante millions douze mille cinq cent (250.012.500) parts sociales de classe A2;
- deux cent cinquante millions douze mille cinq cent (250.012.500) parts sociales de classe A3;
- deux cent cinquante millions douze mille cinq cent (250.012.500) parts sociales de classe A4;
- deux cent cinquante millions douze mille cinq cent (250.012.500) parts sociales de classe A5;
- deux cent cinquante millions douze mille cinq cent (250.012.500) parts sociales de classe A6;
- deux cent cinquante millions douze mille cinq cent (250.012.500) parts sociales de classe A7;
- deux cent cinquante millions douze mille cinq cent (250.012.500) parts sociales de classe A8.

L'ensemble des parts sociales de classe A1 à A8 sont qualifiées de "Parts Sociales A", ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, ci-après dénommées les "Parts Sociales", ayant chacune une valeur nominale d'un centime de Dollar US (0,01 USD) et toutes entièrement libérées.

La souscription à, la détention ou le transfert des Parts Sociales Ordinaires ne peut être réalisé sans avoir au même moment souscrit à, détenu ou transféré des Parts Sociales A (c'est-à-dire que les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales A sont liées), hors le cas du rachat et de l'annulation de Parts Sociales A.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre de parts existantes."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer de nouveaux articles 8 et 9 dans les Statuts de la Société et de renuméroter les actuels articles 8 à 20 en articles 10 à 22 des Statuts.

Les articles 8 et 9 se liront désormais comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales A par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales A émises dans de telle(s) classe(s), et ce conformément aux dispositions prévues au présent article 8. Dans les cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales A, ces annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre numérique inverse (en partant de la classe A8).

8.1 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales A, une telle classe donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette classe au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation) et les détenteurs des Parts Sociales A de la classe de Parts Sociales A rachetée et annulée auront droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale A de la classe détenue par eux et rachetée et annulée.

8.2 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales A émises dans la classe de Parts Sociales A devant être rachetée et annulée.

8.3 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts. La Montant Total d'Annulation pour chaque classe de Parts Sociales A pertinente sera le Montant Disponible de la classe de Parts Sociales A pertinente au moment du rachat et de l'annulation de la classe de Parts Sociales A pertinente, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne devra jamais être supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales A de la classe de Parts Sociales A concernée, la Valeur d'Annulation Par Action sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article, les mots suivants auront les définitions suivantes:

- "Montant Disponible" signifie en relation avec la classe de Parts Sociales A pertinente, le montant total des bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales A (sous réserve des dispositions de l'article 21 des présents Statuts)(y compris les reports bénéficiaires), dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 21 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la classe de Parts Sociales A devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts ou mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la classe d'Actions conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la classe de Parts Sociales A pertinente conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la classe de Parts Sociales A devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L = pertes (y compris, le cas échéant, les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts;

PR = les sommes mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance.

- "Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par part sociale à payer aux Associés;

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat de la classe de Parts Sociales concernée;

- "Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour la classe de Parts Sociales A ainsi rachetée.

Art. 9. Tout montant de prime d'émission versé en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une ou des réserves de prime d'émission, non réservée(s) à une classe de Parts Sociales spécifique ou au détenteur de Parts Sociales au titre desquelles il a été payé. Cette ou ces réserves de prime d'émission sera (ou: seront) librement distribuable (s) par la Société."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 20 (précédent article 18) des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 20.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes seront arrêtés et le ou les gérant(s) dresseront un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de tous dépenses, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé."

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 21 dans les Statuts de la Société, et par conséquent de renuméroter les articles 21 et 22 (précédents articles 19 et 20) en articles 22 et 23:

" **Art. 21.** La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution seront prises par les Associés conformément aux dispositions suivantes du présent article 21.

Les détenteurs de Part Sociales A ont droit aux dividendes fixes annuels suivants:

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A1 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A1 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A2 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A2 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A3 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A3 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A4 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A4 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A5 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A5 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A6 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A6 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A7 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A7 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A8 seront habilités à recevoir le reste des distributions de dividendes.

Dans le cas où une classe de Parts Sociales a été annulée à la suite de son rachat ou autrement au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera affecté à la classe de Parts Sociales suivante restante devant être rachetée dans l'ordre numérique inverse (par exemple, d'abord les Parts Sociales de classe A8).

Si les dividendes susmentionnés ne sont pas déclarés ou payés durant une ou plusieurs années en particulier, les dividendes fixes continueront de produire des intérêts.

Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués et les Parts Sociales rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses amendements relatifs et conformément aux dispositions applicables de ladite loi.

Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance est autorisé à déclarer et payer des dividendes intermédiaires au(x) associé(s) conformément aux dispositions relatives à la distribution décrites dans les précédentes dispositions du présent Article 21 avant la fin de l'exercice social et conformément aux dispositions légales applicables."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2013 LAC/2013/16666. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013053767/401.

(130066101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Building Products European S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 82.752.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 avril 2013, la décision prise par le Conseil d'administration du 10 décembre 2012 de coopter Madame Viviane HENGEL au poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 5 décembre 2012, en remplacement de Monsieur Olivier LECLIPTEUR, a été ratifiée.

Luxembourg, le 29.04.2013.

Pour: BUILDING PRODUCTS EUROPEAN S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg
Société anonyme
Isabelle-Marechal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2013054557/16.

(130067365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Business Investor Market, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 147.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2013054560/13.

(130066840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

C.P.I. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rölach.

R.C.S. Luxembourg B 139.729.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013054564/10.

(130067200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Reis In S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 216, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.304.

Convention de cession de parts

Monsieur Fan Yan WEI, demeurant à L-5710 Aspelt, 13, rue Pierre d'Aspelt, propriétaire de 34 parts de la société REIS IN SARL, ayant son siège social 216, rte d'Esch, L-1471 Luxembourg, cède 34 parts à Monsieur Liguang JIN, demeurant à L-2222 Luxembourg, 146, route de Neudorf.

Monsieur Jianguang JIN, demeurant à L-5471 Wellenstein, propriétaire de 33 parts de la société REIS IN SARL, cède 8 parts à Monsieur Liguang JIN, demeurant à L-2222 Luxembourg, 146, route de Neudorf.

Pour la gérance
Signature

Référence de publication: 2013054297/15.

(130065962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Connaught Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.000.000,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 47.733.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013054567/13.

(130067060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

CMB Global Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 55.178.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 avril 2013

En date du 24 avril 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Frans Peeters, de Monsieur Paolo di Nola, de Monsieur Robert Laure et de Monsieur Giorgio Muratorio en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CMB GLOBAL LUX

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013054587/16.

(130066990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Byron Enterprises, Société Anonyme.

Siège social: L-4629 Differdange, 8, place Millchen.

R.C.S. Luxembourg B 85.073.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

BYRON ENTERPRISES S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013054562/13.

(130066998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013054211/12.

(130065889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Financière Stoppato, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 133.411.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050590/9.

(130062110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Forum Europa, Fondation.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 67, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg G 57.

Bilanz zum 31.12.2012

AKTIVA	31.12.2012 (EUR)	31.12.2011 (X 1.000 EUR)
A. Anlagevermögen		
I. Sachanlagen		
Betriebs- und Geschäftsausstattung	27.615,00	34,8
II. Finanzanlagen		
Beteiligungen	2,00	0,0
Wertpapiere des Anlagevermögens	546.282,46	487,7
B. Umlaufvermögen		
I. Sonstige Vermögensgegenstände	4.534,00	8,2
II. Guthaben bei Kreditinstituten	<u>140.679,63</u>	<u>207,8</u>
	719.113,09	738,5
PASSIVA		
A. Eigenkapital		
I. Stiftungskapital		
1. Grundstockvermögen	500.000,00	500,0
2. Vermögensumschichtungen	-84.836,66	-120,6
3. Zustiftungen	200.000,00	200,0
II. Ergebnisrücklagen		
Kapitalerhaltungsrücklage	79.600,00	73,2
III. Mittelvortrag	3.416,49	72,2
B. Rückstellungen	3.700,00	4,0
C. Verbindlichkeiten	<u>17.233,26</u>	<u>9,7</u>
	719.113,09	738,5

Aufwands- und Ertragsrechnung für den Zeitraum 1.1.-31.12.2012

A. Erträge	2012 (EUR)	2011 (X 1.000 EUR)
1. Zuschüsse	173.000,00	263,1
2. Erträge aus dem Abgang von Wertpapieren	4.200,99	0,9
3. Erträge aus dem Abgang von Sachanlage- vermögen	0,00	10,0
4. Zinsen und ähnliche Erträge	46.128,62	19,5
(davon: Zuschreibungen	33.208,42	2,9
5. Sonstige Erträge	2.246,20	1,5
B. Aufwendungen		
1. Personalaufwand	-174.849,30	-160,8
2. Abschreibungen auf Sachanlagen	-7.163,00	-6,1
3. Abschreibungen auf Finanzanlagen	-1.407,83	-31,6
4. Sonstige Aufwendungen	-68.789,77	-44,0
C. Jahresfehlbetrag/-überschuss	-26.634,09	52,5
D. Ergebnisverwendung		
1. Mittelvortrag aus dem Vorjahr	72.177,16	0,0
1. Vermögensumschichtungen	-35.726,58	28,0
2. Einstellung in die Kapitalerhaltungsrücklage	-6.400,00	-8,3
E. Mittelvortrag	3.416,49	72,2

Bescheinigung

"Nach unserer Beurteilung auf Grund der bei der Prüfung gewonnenen Erkenntnisse entspricht der Jahresabschluss den gesetzlichen Vorschriften und den ergänzenden Bestimmungen der Satzung und vermittelt unter Beachtung der Grundsätze ordnungsmäßiger Buchführung ein den tatsächlichen Verhältnissen entsprechendes Bild der Vermögens-, Finanz- und Ertragslage der Stiftung."

Dillingen, den 22.02.2013.

W+ST Wirtschafts- und Steuerberatung AG & Co. KG, Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Gerhard Pfefferle, Alexander Withum, Wirtschaftsprüfer

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2012 wurde vom Verwaltungsrat anlässlich seiner Sitzung vom 17.04.2013 in Saarbrücken angenommen.

Budget 2013

A. Einnahmen	
1. Mittelvortrag	40.000,00
2. Zuschüsse	150.000,00
3. Kapitalerträge	10.000,00
4. Sonstige Erträge	15.000,00
	<u>215.000,00</u>
B. Ausgaben	
1. Personalkosten	165.000,00
2. Raumkosten	18.000,00
3. PKW- und Reisekosten	10.000,00
4. Kommunikations- und Dokumentationskosten	3.000,00
5. Material- und Bewirtungskosten	4.000,00
6. Buchhaltungskosten	5.000,00
7. Projekt- und Fördermittel	10.000,00
	<u>215.000,00</u>

Das Budget 2013 wurde vom Verwaltungsrat anlässlich seiner Sitzung vom 21.11.2012 in Saarbrücken angenommen.

Référence de publication: 2013054019/81.

(130066085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Dasbourg-Pont SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9839 Rodershausen, 1, Dosberbreck.

R.C.S. Luxembourg B 96.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050525/10.

(130062043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

BRE/Management 2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.596.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of the month of April;
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
was held an extraordinary general meeting of the société anonyme BRE/Management 2 S.A. (the "Company") having its registered office in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, on 18th February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 744 on 9th April 2010. The articles of incorporation of the Company have been amended by deed before the undersigned Notary, on 12th October 2012, published in the Mémorial, number 2876 on 27th November 2012, (the "Articles").

The meeting was presided by Mr. Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Solange Wolter, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Joe Zeaiter, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

II. This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. It appears from the said attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

1. Amendment of the first paragraph of article 9 of the Articles so as to read as follows:

"The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected."

2. Renewal of the mandates of each of Mrs Diana Hoffmann, Mr Robert W. Simon and Mr Dennis J. McDonagh, as directors of the Company, for a period of six (6) years from the date hereabove mentioned.

3. Appointment of Mr Jean-Francois Bossy as new director of the Company with effect as of the date hereabove mentioned for a period of six (6) years.

After deliberation the sole shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to amend the 1st paragraph of article 9 of the Articles so as to read as set forth in the agenda above.

Second resolution

The general meeting resolved to renew the mandates of each of:

- Mrs Diana Hoffmann, born on 18th March 1971 in Guben, Germany and having her professional address at 2-4, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Mr Robert W. Simon, born on 20th February 1929 and having his professional address at 2-4, rue Eugene Ruppert L-2453 Luxembourg; and

- Mr Dennis J. McDonagh, born on 10th April 1956 and having his professional address at Park Avenue 345 New York 10154 United States,

as directors of the Company, for a period of six (6) years from the date hereabove mentioned.

Third resolution

The general meeting resolved to appoint Mr Jean-François Bossy, born on 10th May 1975 in Rocourt, Belgium and having his professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg as new director of the Company with effect as of the date hereabove mentioned and for a period of six (6) years.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the appearing parties hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois d'avril;

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme BRE/Management 2 S.A. (la «Société») avec siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte passé par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, le 18 février 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 744 du 9 avril 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte passé par-devant le notaire instrumentant le 12 octobre 2012 et publiés au Mémorial, numéro 2876 du 27 novembre 2012 (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Joe Zeaiter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenus par chacun d'entre eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

II. Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il ressort de ladite liste de présence que l'entière du capital social était représentée à cette assemblée et que les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut régulièrement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

Agenda

1. Modification du 1^{er} paragraphe de l'article 9 des Statuts pour prendre la teneur suivante:

"La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus."

2. Renouvellement du mandat de Mme Diana Hoffmann, M. Robert W. Simon et M. Dennis J. McDonagh, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet à la date susmentionnée et pour une période de six (6) ans.

3. Nomination de M. Jean-François Bossy en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet à la date susmentionnée et pour une période de six (6) ans.

Après délibération l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 9 des Statuts pour prendre la teneur telle que décrite à l'agenda ci-dessus.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de:

- Madame Diana Hoffmann, née le 18 mars 1971 à Guben, Allemagne et ayant son adresse professionnelle à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Robert W. Simon, né le 20 février 1929 à Wiesbaden, Allemagne et ayant son adresse professionnelle à 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg; et

- Monsieur Dennis J. McDonagh, né le 10 avril 1956 à New-York, Etats-Unis et ayant son adresse professionnelle Park Avenue 345 New York 10154 Etats-Unis,

en tant qu'administrateur de la Société, avec effet à la date susmentionnée et pour une période de six (6) ans.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Jean-François Bossy, né le 10 mai 1975 à Rocourt, Belgique, et de résidence professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet à la date susmentionnée et pour une période de six (6) ans.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER, J. ZEAITER, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 avril 2013. Relation: LAC/2013/18259. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053233/116.

(130065475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Fore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 64.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FORE S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013054689/12.

(130067413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Forestalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 17, Clos du Berger.
R.C.S. Luxembourg B 96.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013054690/10.

(130067561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Gicasoc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 139, Kohlenberg.
R.C.S. Luxembourg B 111.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.
Pour compte de Gicasoc S.A.
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013054709/12.

(130066875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Global Technologies and Investments S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 175.300.

Les statuts coordonnés au 22 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013054712/11.

(130067569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Goldman Sachs Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.806.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054713/9.

(130067482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

GSC Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 161.769.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 25 mars 2013

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration tenu en date du 25 mars 2013, que:

Après avoir constaté que Monsieur Andrea La Magra s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 25 mars 2013, les Administrateurs restants décident, conformément aux statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Madame Magali Fetique, employée privée, née à Metz (France) le 1^{er} février 1981, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 25 mars 2013, en remplacement de Monsieur Andrea La Magra, Administrateur démissionnaire, dont elle achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par résolutions de l'actionnaire unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

GSC PROPERTIES SA

Référence de publication: 2013054717/19.

(130067463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Spinelle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.000.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 167.042.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-second day of March, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Borali Overseas Private Equity S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.559, and having a share capital of thirty thousand United States Dollars (USD 30,000) (BOPE),

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

Spinelle Overseas Investments B.V., a limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 55302076 (Spinelle BV),

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

BOPE holds 1,535,500 shares and Spinelle BV holds 2,400,000,000 shares (the Shareholders) in the share capital of Spinelle Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.042 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on January 19, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 898 of April 5, 2012. The articles of association of the Company have been amended most recently on August 1, 2012, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2229 of September 7, 2012.

After signature ne varietur by the authorised representative[s] of the Shareholders and the undersigned notary, said powers of attorney will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Company has a share capital of twenty-four million fifteen thousand three hundred fiftyfive United States Dollars (USD 24,015,355.-), represented by two billion four hundred one million five hundred thirty-five thousand five hundred (2,401,535,500) shares having a nominal value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each.

II. That the agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Amendment to the corporate object of the Company by adding the following paragraph:

“The company may further (i) manage (a) its own assets and/or (b) the assets of its subsidiaries, shareholders and subsidiaries of its shareholders and (c) the assets of companies or undertakings of the same group as the company on behalf of/for the benefit of its parent companies and/or appoint one or more asset manager(s) which will manage any such assets, and/or (ii) provide investment, economic, commercial or financial advice, valuations, analysis, management services and recommendations (a) to its shareholders, its subsidiaries or for other subsidiaries of its shareholders, and (b) in general to companies or undertakings of the same group as the company, it being understood that the company may not conduct any regulated activity without having before obtained the requisite authorisation.”

3. Subsequent amendment to article 3 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above insertion;

4. Decrease of the share capital of the Company by an amount of fifteen thousand three hundred fifty-five United States Dollars (USD 15,355.-) in order to bring it from its current amount of twenty-four million fifteen thousand three hundred fifty-five United States Dollars (USD 24,015,355.-) to the amount of twenty-four million United States Dollars (USD 24,000,000) by way of the redemption and subsequent cancellation of one million five hundred thirty-five thousand five hundred (1,535,500) shares having a nominal value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each (the Redeemed Shares) at a price of fifteen thousand three hundred fifty-five United States Dollars (USD 15,355.-) (the Redemption Price) to be paid in cash by the Company to the owner of the Redeemed Shares;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

6. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting and signing individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the cancelled shares in the register of shareholders of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. That after the foregoing agenda was duly examined and discussed all the relevant documentation carefully reviewed, the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present meeting, the Shareholders resolve to waive the convening notice as they consider themselves as duly convened and declare that they have a perfect knowledge of the agenda of the meeting which has been communicated to them in advance of the meeting.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend the corporate object of the Company by adding the following paragraph:

“The company may further (i) manage (a) its own assets and/or (b) the assets of its subsidiaries, shareholders and subsidiaries of its shareholders and (c) the assets of companies or undertakings of the same group as the company on behalf of/for the benefit of its parent companies and/or appoint one or more asset manager(s) which will manage any such assets, and/or (ii) provide investment, economic, commercial or financial advice, valuations, analysis, management services and recommendations (a) to its shareholders, its subsidiaries or for other subsidiaries of its shareholders, and (b) in general to companies or undertakings of the same group as the company, it being understood that the company may not conduct any regulated activity without having before obtained the requisite authorisation.”

Third resolution

As a result of the above resolution, the Shareholders resolve to amend article 3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

The company may further (i) manage (a) its own assets and/or (b) the assets of its subsidiaries, shareholders and subsidiaries of its shareholders and (c) the assets of companies or undertakings of the same group as the company on behalf of/for the benefit of its parent companies and/or appoint one or more asset manager(s) which will manage any such assets, and/or (ii) provide investment, economic, commercial or financial advice, valuations, analysis, management services and recommendations (a) to its shareholders, its subsidiaries or for other subsidiaries of its shareholders, and (b) in general to companies or undertakings of the same group as the company, it being understood that the company may not conduct any regulated activity without having before obtained the requisite authorisation.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of fifteen thousand three hundred fifty-five United States Dollars (USD 15,355.-) in order to bring it from its current amount of twenty-four million fifteen thousand three hundred fifty-five United States Dollars (USD 24,015,355.-) to the amount of twenty-four million United States Dollars (USD 24,000,000) by way of the redemption and subsequent cancellation of the Redeemed Shares at the Redemption Price to be paid in cash by the Company to BOPE.

As a consequence of the share capital decrease, BOPE will no longer hold any shares in the share capital of the Company. The following resolutions are consequently taken by Spinelle BV, acting as sole holder of all the issued shares in the share capital of the Company (the Sole Shareholder).

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital is set at twenty-four million United States Dollars (USD 24,000,000) represented by two billion four hundred million (2,400,000,000) shares having a nominal value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting and signing individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour de mars, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Borali Overseas Private Equity S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.559 et disposant d'un capital social de trente mille dollars américains (USD 30.000) (BOPE),

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHOA CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Spinelle Overseas Investments B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon le droit des Pays-Bas, dont le siège officiel est situé à Amsterdam, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, sous le numéro 55302076 (Spinelle BV)

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHOA CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

BOPE possède 1.535.000 parts sociales et Spinelle BV possède 2.400.000.000 parts sociales (les Associés) dans le capital social de Spinelle Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.042 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 898 du

5 avril 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 1er août 2012 suivant un acte de Maître Francis Kessler, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2229 du 7 septembre 2012.

Après signature ne varietur par le(s) mandataire(s) des Associés et par le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. La Société dispose d'un capital social de vingt-quatre millions quinze mille trois cent cinquante-cinq dollars américains (USD 24.015.355,-) représenté par deux milliards quatre cent un millions cinq cent trente-cinq mille cinq cents (2.401.535.500) parts sociales d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations;

2. Modification de l'objet social de la Société en y ajoutant le paragraphe suivant:

«La société peut par ailleurs (i) gérer (a) ses propres biens et/ou (b) les biens de ses filiales, associés et filiales de ses associés et (c) les biens de sociétés et entreprises du même groupe que la société pour le compte de/pour le bénéfice de ses sociétés mères et/ou nommer un ou plusieurs gestionnaires de biens qui administreront ces biens, et/ou (ii) donner des conseils d'investissement, économiques, commerciaux ou financiers, des estimations, d'analyses, de services de gestion et de recommandations (a) à ses associés, ses filiales ou à d'autres filiales de ses associés, et (b) de manière générale aux sociétés et entreprises du même groupe que la société, étant entendu que la société ne peut pas effectuer d'activité réglementée sans avoir obtenu l'autorisation requise.»

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'insertion ci-dessus;

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quinze mille trois cent cinquante-cinq dollars américains (USD 15.355,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-quatre millions quinze mille trois cent cinquante-cinq dollars américains (USD 24.015.355,-) au montant de vingt-quatre millions de dollars américains (USD 24.000.000,-) par le rachat et l'annulation de un million cinq cent trente-cinq mille cinq cents (1.535.500) parts sociales ayant une valeur de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Parts Sociales Rachetées) au prix de quinze mille trois cent trente-cinq dollars américains (USD 15.335,-) (le Prix de Rachat) versé par la Société au propriétaire des Parts Sociales Rachetées;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des Statuts afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus;

6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement par sa seule signature, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société; et

7. Divers.

III. Après examen approfondi et discussion de l'ordre du jour et revue complète de toute la documentation afférente, les Associés ont pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les Associés décident de renoncer aux convocations comme ils se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier le l'objet social de la Société en y ajoutant le paragraphe suivant:

«La société peut par ailleurs (i) gérer (a) ses propres biens et/ou (b) les biens de ses filiales, associés et filiales de ses associés et (c) les biens de sociétés et entreprises du même groupe que la société pour le compte de/pour le bénéfice de ses sociétés mères et/ou nommer un ou plusieurs gestionnaires de biens qui administreront ces biens, et/ou (ii) donner des conseils d'investissement, économiques, commerciaux ou financiers, des estimations, analyses, services de gestion et recommandations (a) à ses associés, ses filiales ou à d'autres filiales de ses associés, et (b) de manière générale aux sociétés et entreprises du même groupe que la société, étant entendu que la société ne peut pas effectuer d'activité réglementée sans avoir obtenu l'autorisation requise.»

Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 3 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

La société peut par ailleurs (i) gérer (a) ses propres biens et/ou (b) les biens de ses filiales, associés et filiales de ses associés et (c) les biens de sociétés et entreprises du même groupe que la société pour le compte de/pour le bénéfice de ses sociétés mères et/ou nommer un ou plusieurs gestionnaires de biens qui administreront ces biens, et/ou (ii) donner

des conseils d'investissement, économiques, commerciaux ou financiers, des estimations, analyses, services de gestion et recommandations (a) à ses associés, ses filiales ou à d'autres filiales de ses associés, et (b) de manière générale aux sociétés et entreprises du même groupe que la société, étant entendu que la société ne peut pas effectuer d'activité réglementée sans avoir obtenu l'autorisation requise.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de quinze mille trois cent cinquante-cinq dollars américains (USD 15.355,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-quatre millions quinze mille trois cent cinquante-cinq dollars américains (USD 24.015.355,-) au montant de vingt-quatre millions de dollars américains (USD 24.000.000,-) par le rachat et l'annulation des Parts Sociales Rachetées au Prix de Rachat versé par la Société à BOPE.

En conséquence de la réduction du capital social, BOPE ne possèdera plus de parts sociales dans le capital social de la Société. Les résolutions suivantes sont par conséquent prises par Spinelle BV, agissant en qualité d'unique propriétaire de toutes les parts sociales dans le capital social de la Société (l'Associé Unique).

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-quatre millions de dollars américains (USD 24.000.000) représenté par deux milliards quatre cent millions (2.400.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement par sa seule signature, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mars 2013. Relation: EAC/2013/4184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013054349/251.

(130065854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Invia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 62.304.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 25 avril 2013

Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Claes WERKELL, demeurant à 1, Strandvägen, 114 51 Stockholm, Sweden,
- Monsieur Eric LECLERC, demeurant à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald
- Madame Martine KAPP, demeurant à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

A été élu commissaire aux comptes, pour la même période:

- Monsieur Pascal FABECK, demeurant à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013054786/17.

(130067400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

IRML, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 132.014.

—
Extrait des résolutions prises en date du 3 Décembre 2013 par l'Assemblée Générale

Suite à la décision de transfert du siège social de la Société prise en date du 3 décembre 2012 par l'Assemblée Générale, il en résulte:

- La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Yves Jacobé de Naurois et de Monsieur Christophe Pessault, délégués à la gestion journalière de la Société, est sise au 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
- La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Yves Jacobé de Naurois, administrateur de la Société, est sise au 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Fait à Luxembourg, le 26 Avril 2013.

Pour extrait certifié conforme

Référence de publication: 2013054790/16.

(130066847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 145.170.

—
EXTRAIT

Il résulte de décisions de l'associé unique de la Société prises le 4 avril 2013 comme suit:

1. Démissions de (i) Monsieur Erik Biekart résidant à Lyceumlaan 39, 3707 EB Zeist, les Pays-Bas, et (ii) Monsieur Franck Nessim Boutboul, résidant au 16 bis, rue Dumont d'Urville, 92250 La Garenne Colombes, France; de leur mandat de gérant de la Société et ce, avec effet au 4 avril 2013.

2. Nomination de (i) Monsieur Pierre Pasquier, né le 20 août 1935, à Saint-Germain-sur-Moine, France, résidant au 14, Domaine de la Jonquière, 74940 Annecy le Vieux, France, et (ii) Monsieur Pascal Leroy, né le 22 janvier 1957, à Henin-Liétard, France, résidant au 14, avenue de Bois Préau, 92500 Rueil-Malmaison, France; en tant que gérants de la Société et ce, pour une période indéterminée et avec effet au 4 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Marie-Eve Delpech

Le Mandataire

Référence de publication: 2013054737/21.

(130067092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Investmon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 27.236.472,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.206.

—
Extrait des résolutions écrites des membres du conseil de gérance prises en date du 22 mars 2013

Les membres du Conseil de Gérance décident à l'unanimité de transférer le siège social de la Société du 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Maurice Alain AMON est: 2, Avenue des Citronniers, 98000 Monaco.

L'adresse de Monsieur Albert Maximilian AMON est: The Marq #19-03, 8A Paterson Hill, Singapore 238568.

L'adresse de Monsieur Silvio VENTURI est: Le Panorama A-B, 57 rue Grimaldi, 98000 Monaco.

L'adresse de Monsieur Bruno BEERNAERTS est: 37, Rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Pour extrait conforme

INVESTMON S.À R.L.

Référence de publication: 2013054753/19.

(130067396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 31.036.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire des Actionnaires du 25 avril 2013

ad. 4.

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Edmond Schumacher. A l'unanimité des voix Monsieur Laurent Schummer (demeurant à L-1420 Luxembourg, 173, avenue Gaston Diederich) est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Edmond Schumacher dont il termine le mandat.

ad. 5.

En exécution de l'article 12 de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur de l'assurance, l'Assemblée Générale charge de la révision comptable externe pour l'exercice 2013 PriceWaterhouseCoopers.

Leudelange, le 26 avril 2013.

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances

Pit Hentgen

Directeur Général

Référence de publication: 2013054830/19.

(130066796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Keops S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 26.658.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

—
Extrait

Par jugement rendu en date du 18 avril 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme KEOPS, dont le siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, a été dénoncé en date du 4 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Petra MAGEROTTE (née MALA)

Le liquidateur

Référence de publication: 2013054804/16.

(130066972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Kitchens (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 40.357.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Kitchens (Luxembourg) S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2013050682/14.

(130062118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Quest Management, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 76.341.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 11 April 2013:

The meeting decided to reappoint the Board of Directors and the Approved Statutory Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Jos Peeters, Managing Director, Lei 19 bus 2, B-3000 Leuven, Belgium
- Mr Patrick de Bellefroid, Company Director, Rue de Bossut 10, B-1390 Nethen, Belgium
- Mr Yves de Vos, Managing Director of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- Mr Romain Moebus, Member of the Management Board of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg

The Approved Statutory Auditor is:

- Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandates of the Directors and of the Approved Statutory Auditor shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

Certified true extract

Yves de Vos / Romain Moebus

Directors

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 11 avril 2013 au siège de la Société à Luxembourg.

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises agréé en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- Mr Jos Peeters, Directeur Général, Lei 19 bus 2, B-3000 Louvain, Belgique
- Mr Patrick de Bellefroid, Chef d'Entreprise, Rue de Bossut 10, B-1390 Nethen, Belgique
- Mr Yves de Vos, Administrateur-Délégué de la VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg - Mr Romain Moebus, Membre du Comité de Direction de la VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg

Le réviseur d'entreprises agréé est:

- Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Extrait certifié conforme

Yves de Vos / Romain Moebus

Administrateurs

Référence de publication: 2013055708/40.

(130068276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Real I.S. Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 141.181.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung der Gesellschaft vom 03.04.2013 geht hervor, dass der Aktionär folgende Beschlüsse gefasst hat:

- der Erneuerung des Mandates der Gesellschaft PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 65.477, als unabhängigen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) der Gesellschaft mit Wirkung bis zu der jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft des Jahres 2014 wurde bestätigt.

Luxembourg, den 29. April 2013.

Référence de publication: 2013055712/14.

(130067924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Project Spring S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 161.662.

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société du 26 avril 2013 que:

1. Invest Control Services Administratifs S.à r.l. a été révoquée de sa fonction de commissaire de la Société, avec effet rétroactif au en 1^{er} janvier 2013.

2. Réviconsult S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139.013 a été élue en tant que commissaire, et ce pour une durée de six années, avec effet rétroactif au 4 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013055698/17.

(130068181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

CHAUFFAGE SANITAIRE CENTER KIEFFER société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.
R.C.S. Luxembourg B 35.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050502/11.

(130061566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

CVC Investments Vista S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 140.890.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of April.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of CVC Investments Vista S.C.A., a société en commandite par actions, with registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 140.890, incorporated by deed a deed of the notary Maître Martine Schaeffer, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a deed dated 1st August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 23 January 2009, number 158, page 7565 (the "Company").

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, on 28 February 2013, in process of publication.

The General Meeting was opened by Mr Manuel MOUGET, employee, residing professionally in Luxembourg, the chairman, who appointed as secretary Ms Stella LE CRAS, employee, residing professionally in Luxembourg, the General Meeting elected as scrutineer Ms Stella LE CRAS, prementioned, (the "Bureau").

The Bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 212,843.28 in order to bring it from its current amount of EUR 363,605.35 to an amount of EUR 150,762.07, through the cancellation of all of the 21,284,328 Class J Shares of EUR 0.01 each, which have been repurchased by the Company;

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company, which will now read as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The issued share capital of the Company is set at one hundred and fifty thousand seven hundred and sixty-two euros and seven cents (EUR 150,762.07) divided into 15,076,207 shares as follows:

- 3,151,633 class A shares;
- 1,260,653 class B shares;
- 1,260,653 class C shares;
- 1,260,653 class D shares;
- 1,260,653 class E shares;
- 1,260,653 class F shares;
- 1,260,653 class G shares;
- 630,328 class H shares;
- 630,328 class I shares; and
- 3,100,000 unlimited shares,

With a par value of one cent of Euro (0.01 EUR) per share, all of which are fully paid up."

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, 97.32 % of the shares in circulation are present or represented at the present General Meeting, so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting RESOLVES to decrease the share capital of the Company by an amount of two hundred twelve thousand eight hundred forty three Euros twenty eight cents (EUR 212,843.28) in order to bring it from its current amount of three hundred sixty three thousand six hundred five Euros thirty five cents (EUR 363,605.35) to an amount of one hundred fifty thousand seven hundred sixty two Euros seven cents (EUR 150,762.07), through the cancellation of all of the twenty one million two hundred eighty four thousand three hundred twenty eight (21,284,328) Class J shares of one Euro cent (EUR 0.01) each, which have been repurchased by the Company.

The General Meeting RESOLVES to give power to the General Partner to implement the necessary bookkeeping and share register amendments with respect to the cancellation of the repurchased shares.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend the Article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The issued share capital of the Company is set at one hundred and fifty thousand seven hundred and sixty-two euros and seven cents (EUR 150,762.07) divided into 15,076,207 shares as follows:

- 3,151,633 Class A Shares;
- 1,260,653 Class B Shares;
- 1,260,653 Class C Shares;
- 1,260,653 Class D Shares;
- 1,260,653 Class E Shares;
- 1,260,653 Class F Shares;
- 1,260,653 Class G Shares;
- 630,328 Class H Shares;
- 630,328 Class I Shares; and

- 3,100,000 Unlimited Shares,
with a par value of one cent of Euro (0.01EUR) per share, all of which are fully paid up."
There being no further business, the General Meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2.000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, qui sera le dépositaire du présent acte;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée Générale») de CVC Investments Vista S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.890, constituée suivant un acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 1^{er} août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 158 le 23 janvier 2009, page 7565 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés suivant un acte notarié de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, le 28 février 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Manuel MOUGET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Stella LE CRAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

l'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Stella LE CRAS, prémentionnée
(le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 212.843,28 pour le réduire de son montant actuel de EUR 363.605,35 à un montant de EUR 150.762,07, par l'annulation des 21.284.328 actions ordinaires de classe J, chacune d'une valeur nominale de EUR 0,01, qui ont été rachetées par la Société;

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent cinquante mille sept cent soixante-deux euros et sept cents (EUR 150.762,07) divisé en 15.076.207 actions comme suit:

3.151.633 Actions Ordinaires de Classe A;

1.260.653 Actions Ordinaires de Classe B;

1.260.653 Actions Ordinaires de Classe C;

1.260.653 Actions Ordinaires de Classe D;

1.260.653 Actions Ordinaires de Classe E;

1.260.653 Actions Ordinaires de Classe F;

1.260.653 Actions Ordinaires de Classe G;

630.328 Actions Ordinaires de Classe H;

630.328 Actions Ordinaires de Classe I;

3.100.000 Actions de Commandité,

ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et toutes entièrement libérées.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés.

III. Au vu de la prédite liste de présence, 97,32% des actions émises sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale, dès lors l'Assemblée Générale peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent douze mille huit cent quarante-trois Euros vingt-huit cents (EUR 212.843,28) pour le réduire de son montant actuel de trois cent soixante-trois mille six cent cinq Euros trente-cinq cents (EUR 363.605,35) à un montant de cent cinquante mille sept cent soixante-deux Euros sept cents (EUR 150,762.07), par l'annulation des vingt et un millions deux cent quatre-vingt quatre mille trois cent vingt-huit (21.284.328) actions ordinaires de classe J, chacune d'une valeur nominale de un cent d'Euro (EUR 0.01), qui ont été rachetées par la Société.

L'Assemblée Générale DECIDE de donner mandat au Gérant Commandité de procéder aux modifications nécessaires dans la comptabilité et dans le registre des actions suite à l'annulation des actions rachetées.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivant:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent cinquante mille sept cent soixante-deux Euros sept cents (EUR 150,762.07) divisé en 15.076.207 actions comme suit:

- 3.151.633 Actions Ordinaires de Classe A;
- 1.260.653 Actions Ordinaires de Classe B;
- 1.260.653 Actions Ordinaires de Classe C;
- 1.260.653 Actions Ordinaires de Classe D;
- 1.260.653 Actions Ordinaires de Classe E;
- 1.260.653 Actions Ordinaires de Classe F;
- 1.260.653 Actions Ordinaires de Classe G;
- 630.328 Actions Ordinaires de Classe H;
- 630.328 Actions Ordinaires de Classe I; et
- 3.100.000 Actions de Commandité,

ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et toutes entièrement libérées.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 2.000.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ont été lu aux comparants, tous étant connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et lieux de résidence, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MOUGET, S. LE CRAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 avril 2013. Relation: RED/2013/629. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 avril 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013052545/171.

(130064956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.